

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T243

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de mise en place d'un Alternant afin de permettre à la SNCF d'intervenir sur la voie ferrée depuis la rue DUNANT

Rue Henri Dunant

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 14/10/2024 jusqu'au 31/10/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **S2R SERVICE RAIL ROUTE – ZI de la Bergerie – 01370 SAINT ETIENNE DE BOIS** pour le compte de : **SNCF MARSEILLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 03 SEP. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24T243



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 03 SEP. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

RUE HENRI DUNANT

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...S2R SERVICE RAIL ROUTE

Adresse ZI de la Bergerie 01370 SAINT ETIENNE DE BOIS

Tél./FAX 07 87 99 18 66

Mail contact@s2r.fr

POUR LE COMPTE DE

LA SNCF MARSEILLE Mr BENALLI 06 65 82 86 51

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 14/10/2024 au 31/10/2024

Durée des travaux: 15 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Mise en place d'un Alternant afin de permettre à la SNCF
d'intervenir sur la voie ferrée depuis la rue DUNANT

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLERE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

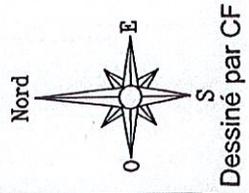
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

